

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Séance du 14 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 11

**Sont présents:** Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Alain DABAT, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Florian DESCAT, Benjamin GIEUSSE, Antoine HUBERT, Laurence JUNGAS

**Votants:** 11

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Antoine HUBERT

---

**Objet: COMPTABILITE-MAQUETTE COMPTABLE M14 - DE 2020 25**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune utilise le plan comptable M14 développé (+500 habitants) malgré que la population soit passée en dessous de ce seuil.

Renseignements pris auprès du comptable public, il est possible de poursuivre la comptabilité municipale avec ce plan à la demande du Conseil Municipal.

Après discussions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Madiran décide de poursuivre l'utilisation de la nomenclature comptable des communes de 500 à 3500 habitants etc harge Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Trésorier.

**Objet: CAMPING MUNICIPAL. REVERSEMENT 2020. - DE 2020 26**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte rendu du camping municipal de la saison 2020 réalisé par Mme HOFSTEDÉ Irma, gérante.

Par la suite, M. le Maire rappelle les conditions de gérance du camping établies entre la commune et la gérante.

Il précise qu'il est également nécessaire de fixer les montants des forfaits de consommation d'eau et d'électricité pour la saison 2020.

Compte tenu des relevés, le Conseil Municipal décide des forfaits suivants:

-eau: 291.03

-électricité: 291.33€

Enfin, la convention de mise à disposition du camping prévoit un prix de location fixé à 15% de la recette des nuités. Pour 2020, le reversement s'élève à 790.80€.

**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020 - DE 2020 27**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le radar pédagogique à l'entrée nord du bourg (RD 48) est hors service et qu'il est nécessaire de le remplacer.

L'entreprise BG Signalisation de Bordères/Echez a présenté un devis de 2292€ TTC pour la fourniture d'un radar pédagogique à alimentation solaire.

Par ailleurs, des panneaux de signalisation sont également vétustes et un devis de 418.80€ a également été transmis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité charge M. le Maire de déposer auprès des services du département, une demande de subvention au titre des amendes de police 2020.

**QUESTIONS DIVERSES:**

-La commune a reçu une demande pour le logement du 4 rue de l'école , libre depuis le départ des anciens locataires. M. le Maire a donné un avis favorable et la famille GOMES (couple et 3 enfants) sera locataire à partir du 1er décembre 2020.

-Mme la directrice de l'école a informé M. le Maire que les effectifs prévisionnels sont en augmentation pour la rentrée de septembre 2021.

-Travaux d'entrée Ouest du bourg: les travaux de réfection de la conduite d'eau potable vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Rivière Basse.

-Le remplacement du battant de la grosse cloche de l'église et le remplacement du coffret électrique a été réalisé par l'entreprise PILON, qui assure par ailleurs, la maintenance des installations au clocher.

Fait et délibéré à Madiran, le 14 octobre 2020

Le Maire, Fabrice LATAPI



PEDEMANAUD  
Olivier:

DABAT  
Alain:

LASCOMBES  
Philippe:

GIEUSSE  
Benjamin

JUNGAS  
Laurence

LANOUILH BOUILLET  
Ludovic

MASONNAVE  
Martine

DESCAT  
Florian

HUBERT  
Antoine

FORAY  
Marie-Laure